

Ce document n'est qu'un modèle, il est à adapter à votre structure pour toute utilisation.

CONTRAT DE REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE REALISE A LA DEMANDE DE **VOTRE STRUCTURE**

2, Boulevard du Sud - 09000 FOIX

Conditions particulières

1. IDENTIFICATION DU PHOTOGRAPHE

Nom

Prénom

Adresse

Identification

2. CAHIER DES CHARGES (A DEFAUT DE CAHIER DES CHARGES ANNEXE AUX PRESENTES) A REMPLIR PAR VOTRE STRUCTURE

Thème général et objectif du reportage

Site

Date du reportage

Date de remise des photographies

Nombre de clichés minimum devant être présentés

Format

Résolution

Adresse de livraison par voie électronique à l'adresse suivante @

4. REMUNERATION DU PHOTOGRAPHE

Reportage : HT soit TTC TVA au taux en vigueur
 Cession des droits : HT soit TTC TVA au taux en vigueur

Le coût du reportage intègre tous les frais techniques et/ou de déplacement et d'hébergement.

5. MODALITES DE REGLEMENT

VOTRE STRUCTURE s'engage à verser les sommes susvisées à raison de :

HT soit TTC à la signature du contrat.

5. ADAPTATION DES CONDITIONS GENERALES :

A indiquer dans le contrat seulement si votre structure ou le photographe souhaitent adapter vos conditions générales en accord commun dans un cas précis.

EXEMPLE DE CONDITIONS GÉNÉRALES ADAPTÉES À LA DEMANDE D'UN PHOTOGRAPHE :

ARTICLE 10 « ETENDUE DES DROITS CEDES » :

Close 3. La cession des droits relative aux photographies objet du reportage est consentie **pour une durée de 10 ans** à compter de la réception des photographies.

Close 4. Les photographies, objets de la présente cession des droits, seront utilisées à des fins promotionnelles, **hors commercialisation / merchandising**.

Close 5. Au titre des présentes, l'ADT 09 dispose du droit de rétrocéder à des tiers, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, notamment par une cession, une licence ou tout autre type de contrat, sous toute forme, tout ou partie des droits cédés à titre temporaire ou définitif. Ces tiers sont composés notamment des structures suivantes (non exhaustif) : **le Conseil Départemental de l'Ariège, les six Offices de Tourisme de l'Ariège (Arize-Lèze, Portes d'Ariège Pyrénées, Pyrénées Cathares, Pyrénées Ariégeoises, Couserans Pyrénées, Foix Ariège Pyrénées), le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie, l'Agence des Pyrénées, les stations de ski de l'Ariège (Ax-3-Domains, Ascou, Goulier, Mijanes-Donzan, Guzet et Les Monts d'Olmes), le SESTA (Service d'exploitation des sites touristiques Ariège), le PNR des Pyrénées Ariégeoises, les chambres consulaires de l'Ariège, les Communautés de Communes et d'Agglomération de l'Ariège, Atout France et les prestataires concernés par l'accueil des reportages photos, la presse.**

ARTICLE 11 « MODALITES D'EXPLOITATION » :

Close 1. La cession des droits consentis s'entend **hors commercialisation / merchandising**.

6. CONDITIONS GENERALES

Cochez cette case pour confirmer que vous avez lu et que vous avez accepté les conditions générales disponibles ici : [CONDITIONS GÉNÉRALES](#) (spécifiques à l'ADT, vous devez les adapter à **VOTRE STRUCTURE**)

Fait à : Le :

Pour le Photographe

Pour l'ADT 09

Nom : Nom :

Qualité : Qualité :

Date : Date :

Signature : Signature :